

Rapport annuel

SMP Eau du Pays de St Malo

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2019



Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	VOLUMES VENDUS ET EXPORTES	5
■	BILAN DES VOLUMES.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU	6
■	RECETTES D'EXPLOITATION	7
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	8
■	QUALITE DE L'EAU	8
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	9
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	14
■	ETAT DE LA DETTE.....	14
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES	14



■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SM DE PRODUCTION Eau du Pays de St Malo exerce la mission production de la compétence eau potable.

Le SM DE PRODUCTION Eau du Pays de St Malo regroupe les communes de DINARD, SAINT-LUNAIRE et SAINT-MALO. Ainsi que les collectivités : SI DES EAUX DE LA RIVE GAUCHE DE RANCE et SI DES EAUX DE BEAUFORT.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2014. La durée du contrat est de 9 ans et 6 mois. Il prend fin le 31 décembre 2023.

■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Vente	SIE DE BEAUFORT		01/07/2014	9,5
Vente	SIE DE BEAUFORT et REGIE MALOUINE DE L'EAU	<u>Echange d'eau</u> La Croix Giboin, Le Frêne, Le Point du Jour, La Landelle, ZAC Atalante, Sellerie.	01/07/2014	9,5
Vente	DINARD	Min 2 200 m ³ /j – Max 5 000 m ³ /j	01/07/2014	10
Vente	SAINT-LUNAIRE	Min 100 m ³ /j – Max 1300 m ³ /j	01/07/2014	10
Vente	La REGIE MALOUINE DE L'EAU	Min 7 000 m ³ /j – Max 14 000 m ³ /j	01/07/2014	10
Vente	SIE DE LA RIVE GAUCHE DE RANCE	Min 1 840 m ³ /j – Max 4 410 m ³ /j	01/07/2014	10

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
D'Import	SYNDICAT MIXTE D'ARGUENON PENTHIEVRE SMAP)	Min 500 m ³ /j janv – mai Min 1 500 m ³ /j juin Min 3 000 m ³ juillet Min 3 500 m ³ août Min 2 500 m ³ /j sept - déc Min 1 000 000 m ³ /an	01/2017	7 ans



■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2018 [m³]	Prélèvement 2019 [m³]	Variation 2018/2019	Observations
Retenue de Bois Joli PLEURUIT	750	3 308 095	3 726 504	+12,65 %	Respect arrêté préfectoral du 10 mai 2011 (4 000 000m3/an)
Retenue Le Landal LA BOUSSAC	100	590 323	588 196	-0,36 %	Respect arrêté préfectoral du 27 Oct. 2005 (730 000m3/an)
Retenue de Beaufort PLERGUER	800	4 085 980	3 922 649	-4,00 %	Respect arrêté préfectoral du 29 Août 2006 (5 800 000m3/an)
Total des prélèvements [m³]		7 984 398	8 237 349	+3,17 %	

● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2018 [m³]	Production 2019 [m³]	Variation 2018/2019
Usine de traitement de Bois Joli PLEURUIT	18 000	3 204 377	3 598 722	+12,31 %
Usine de traitement Le Landal LA BOUSSAC	1 000	550 177	542 476	-1,40 %
Usine de traitement Beaufort PLERGUER	17 000	3 897 641	3 754 121	-3,68 %
Total produit [m³]		7 652 195	7 895 319	+3,17 %

Le rendement de l'usine de Bois Joli est en 2019 de 97%, du même ordre qu'en 2018.

Le rendement de l'usine du Landal est en 2019 de 92%, du même ordre qu'en 2018.

Le rendement de l'usine de Beaufort est en 2019 de 96%, du même ordre qu'en 2018.

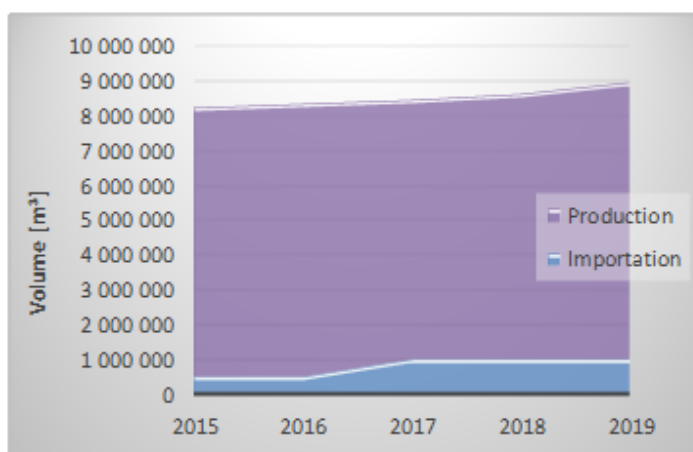
● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2018 [m³]	Importé en 2019 [m³]	Variation
SYNDICAT MIXTE D'ARGUENON PENTHIEVRE	1 006 727	1 000 998	-0,57 %
Total import [m³]	1 006 727	1 000 998	-0,57 %

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2018	2019	Variation	Part 2019
Ressources propres	7 652 195	7 895 319	+3,17 %	88,75%
Importations	1 006 727	1 000 998	-0,57 %	11,25%
Total général	8 658 922	8 896 317	+2,74 %	100%

● Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



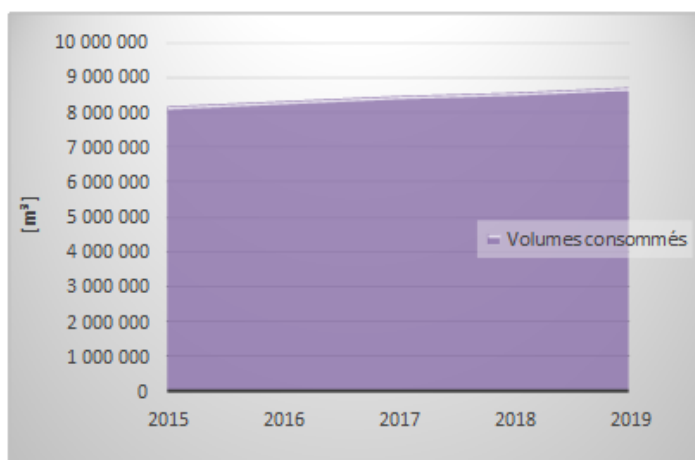


■ VOLUMES VENDUS ET EXPORTES

- *Volumes vendus aux collectivités adhérentes*

Vente à	Vendu en 2018 [m³]	Vendu en 2019 [m³]	Variation 2018/2019	Part 2019
DINARD	933 685	952 137	+1,98%	10,91%
SAINT-LUNAIRE	217 710	259 788	+19,33%	2,97%
SAINT-MALO	3 424 446	3 456 699	+0,94%	39,60%
SIE DE BEAUFORT	3 177 827	3 239 262	+1,93%	37,10%
SIE DE LA RIVE GAUCHE DE RANCE	810 877	822 874	+1,48%	9,42%
Volume total vendu aux adhérents	8 564 545	8 730 760	+1,94%	100,00%

- *Evolution des volumes vendus aux adhérents*



■ BILAN DES VOLUMES

Volumes [m³]	2018	2019	Variation
Volume produit	7 652 195	7 895 319	+3,17 %
Volume importé	1 006 727	1 000 998	-0,57 %
Volume mis en distribution	8 658 922	8 896 317	+2,74 %
Volume total vendu aux adhérents	8 564 545	8 730 760	+1,94 %

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2018	2019	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	91,3	92,9	+1,72 %

Il existe également 8,9 km de conduite pour le transport des eaux brutes.



■ Tarification et recettes du service

de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
12/12/2018	Tarification 2019
06/11/2019	Tarification 2020

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie proportionnelle au volume d'eau potable acheté

Les volumes sont relevés annuellement.

■ EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation 2019-2020
Part de l'exploitant			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,337	0,341	+1,19 %
Part de la collectivité			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,223	0,239	+7,17 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,030	0,030	0,00 %
Total (€ HT)	0,590	0,610	+3,39 %
TVA	5,5 %	5,5 %	
Total (€ TTC)	0,622	0,644	+3,46 %



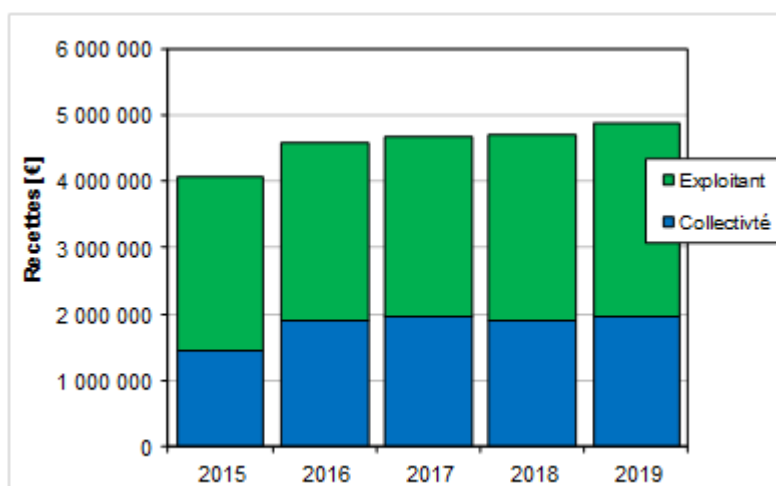
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2018	2019	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes de volume exporté	1 901 329,00 €	1 946 959,50 €	+2,40 %
Total recettes de vente d'eau	1 901 329,00 €	1 946 959,50 €	+2,40 %

- Recettes de l'exploitant

	2018	2019	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes de volume exporté	2 809 171,00 €	2 942 266,11 €	+4,74 %
Total recettes de vente d'eau	2 809 171,00 €	2 942 266,11 €	+4,74 %





■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	21	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	29	1*	96,6 %	Pesticides : Spiroxamine*

Commentaires sur la qualité des eaux traitées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2019 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
Sortie Usine de Bois-Joli	10,2 [1,5 – 14,6]	>Limite réglementaire*	1,4 [1,3 – 1,6]
Sortie Usine de Beaufort	8,7 [0,7 – 19,3]	Traces	1,7 [1,6 – 1,8]
Sortie Usine de Landal	10,7 [0,8 – 23,3]	<seuils de détection	1,4 [0,7 – 1,7]

Les trihalométhanes (THM) correspondent aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées à la sortie des 3 usines sont conformes et n'ont pas dépassé 22µg/l.

*Commentaire : il y a quelques interrogations sur la valeur constatée le 11/02/2019 sur l'eau traitée de l'usine de Bois-Joli :

- ⇒ Une valeur de 0,24 µg/L est mesurée sur l'eau traitée alors que rien n'est détecté sur l'eau brute ;
- ⇒ La mesure de contrôle du 06/03/2019 n'avait pas permis de détecter la présence de Spiroxamine.

Si la mesure du 06/03/2019 n'a rien de contradictoire avec celle du 11/02/2019, un pic de pollution ayant pu être constaté, l'absence de Spiroxamine sur l'eau brute le 11/02/2019 est plus difficilement explicable alors que les prélèvements sur les eaux brutes et traitées ont eu lieu à une heure d'intervalle.



■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Retenue de Bois Joli

→	80 %	Arrêté préfectoral du 24 janvier 2012 n'est pas complètement mis en œuvre (Clôture, portail, station d'alerte). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 80% est admis	80 %
---	------	--	------

Retenue Le Landal

→	80 %	Arrêté préfectoral du 27 octobre 2005 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut-être admis.	100 %
---	------	---	-------

Retenue de Mireloup Beaufort

→	80 %	Arrêté préfectoral du 29 août 2006 n'est pas complètement mis en œuvre (Propriété PPI, barrières d'accès, parking pêcheurs). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un indice de 100% pourra être admis.	80 %
---	------	---	------

Import d'eau traitée du SM d'ARGUENON-PENTHIEVRE

→	80 %	L'import vient du réservoir de Ponthual qui reçoit l'eau traitée à l'usine de Pleven (SMAP). Pour cet import, un indice de 80 % est admis.	80 %
---	------	--	------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	81 %



■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 100.



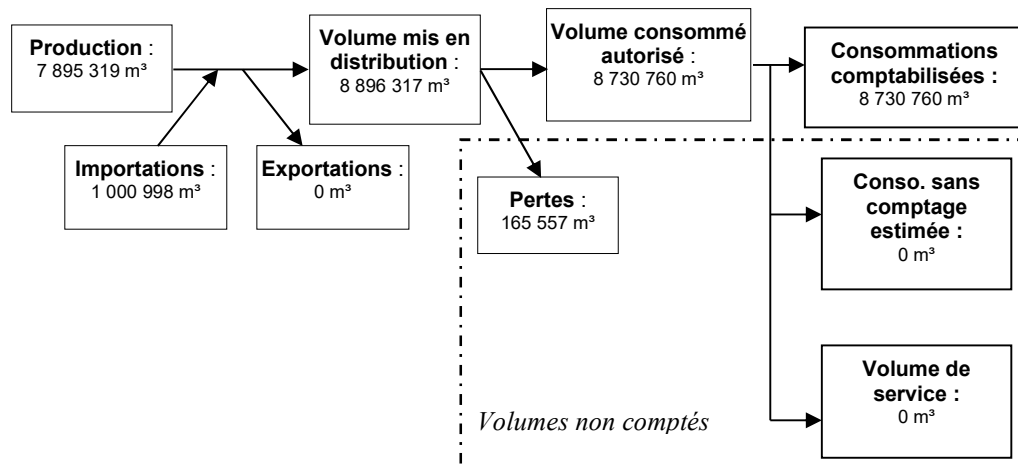
		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	100	100

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points



■ PERFORMANCE DU RESEAU



Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 0 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement du réseau [%]	98,6 %	99,6%	99,6%	98,9 %	98,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	3,29	0,98	0,95	2,83	4,88

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	3,29	0,98	0,95	2,83	4,88

- indice linéaire de consommation=

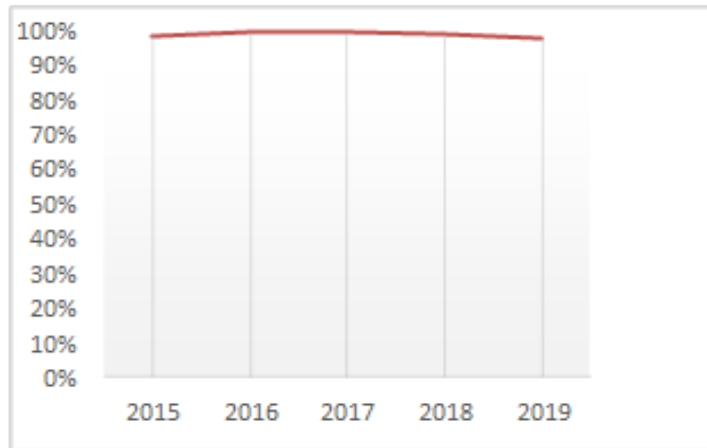
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	240,6	246,1	254,0	257,0	257,5
Seuil de rendement [%]	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %

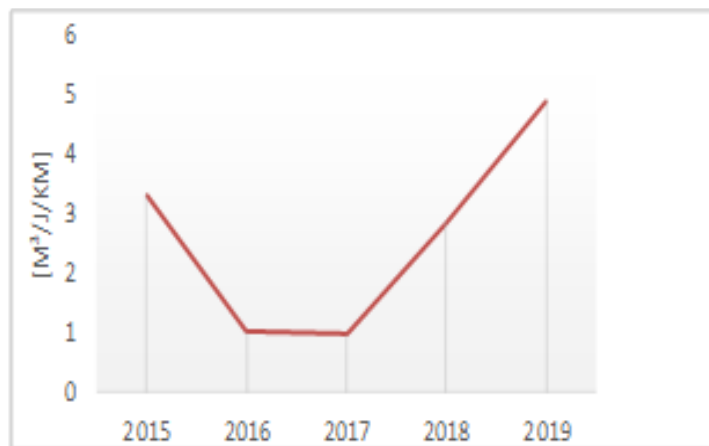
Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.



Evolution du rendement du réseau



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0,400	0,400	0	2,600
% de renouvellement du réseau	0	0,43%	0,43%	0	2,80%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,73%**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 3,400 km



■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Canalisation sous la Rance	246 249 €
Travaux barrage Ste Suzanne	212 770 €
Travaux barrage Mireloup	19 503 €
Audit Usine Beaufort	24 505 €
Programme travaux 2015	99 471 €
Programme travaux 2016	75 486 €
Réservoir Banche Roche	508 131 €
Etude mobilisation nouvelles ressources	31 800 €
Travaux renouvellement 2019-2020	356 €
Montant total des travaux 2019	1 218 270 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	10 339 137,49 €	9 579 180,58 €
Remboursements au cours de l'exercice	979 362,52 €	785 113,99 €
dont en intérêts	196 828,69 €	185 897,76 €
dont en capital	782 533,83 €	599 216,23 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2015	2016	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette	4	4	6	7	6*

en excluant l'encours de la dette remboursé par le SMG35, la durée d'extinction de la dette du SMPEPCE est inférieur à 2 ans ($\frac{[[\text{Encours total de la dette au 31/12/2019}][1-69\%]]}{\text{Epargne brute annuelle}}$)

Epargne brute annuelle 2019 = 1 549 608 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2015	2016	2017	2018	2019
Montant de la dotation aux amortissements	1 024 526,98 €	1 021 409,21 €	1 030 960,41 €	1 022 431,78 €	1 021 930,89 €



■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice (2019)

Objet des travaux	Montant de travaux
Canalisation sous la Rance maritime	1 034 270 €
Séparation des réseaux Saint-Guinoux	458 275 €
Travaux sur les barrages de Beaufort et Mireloup	284 022 €
Sécurisation de la rive droite de la Rance	946 597 €
Programme de travaux 2016	144 740 €
Réhabilitation du barrage de Landal	130 000 €
Réhabilitation du barrage de Pont-Avet	640 160 €
Réhabilitation du barrage de Bois-Joli	120 000 €
Réservoirs de l'Île-Célée – station de pompage	150 000 €

■ PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Nouveau réservoir de Blanche-Roche	3 000 000 €
Travaux de renouvellement 2020	750 000 €
Réduction de la vulnérabilité du système de production	200 000 €
Prise d'eau en Rance	10 500 000 €
Recherche d'eaux souterraines	400 000 €
Continuité écologique Beaufort-Mireloup-Landal-Bois-Joli	640 000 €
Réhabilitation du réservoir de Richebois	170 000 €
Nouvelle usine de Plerguer	12 200 000 €
Etudes de réhausse barrage de Beaufort	300 000 €
Travaux de renouvellement 2022	1 070 000 €
Travaux sur les barrages de Mireloup et de sa pré-retenu	200 000 €
Réhabilitation des réservoirs de l'Île-Célée	600 000 €
Refoulement depuis le barrage de Pont-Avet	1 300 000 €